



**La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 20 mars 2025

Nos réf : CA n° CAC - PALE - DAG- 2025 - 7229
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle
vie.insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **27 mars 2025 à 18 h 45** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025,
Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Solidarité avec la population de Mayotte
- 2 - Adhésion au Groupement d'Intérêt Public des Centres de santé le Cotentin et élection des représentants
- 3 - Désignation de représentants du centre de santé Brès-Croizat au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS).
- 4 - Adhésion à la future Agence d'urbanisme et désignation des représentants
- 5 - Mobilités : tarifs Cap Cotentin
- 6 - Acquisition de 8 bus électriques - demande de subventions
- 7 - Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2025
- 8 - Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2025
- 9 - Fixation du produit de la contribution gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) 2025
- 10 - Octroi d'une garantie à certains créanciers de l'AFL - année 2025
- 11 - Convention subséquente de mutualisation Défense extérieure contre l'incendie
- 12 - Acquisition des Droits Préférentiels de souscriptions réservés initialement au Département du calvados suite à l'augmentation de capital de la SHEMA et acquisition complémentaire d'actions auprès du Département du Calvados
- 13 - Budget Principal - Assujettissement à TVA : Activité Redevance des Ordures ménagères – Clôture du code activité REOM au 01/04/2025 Activité location La Brèche – création d'un code activité LABRECHE au 01/07/2025
- 14 - Convention pluriannuelle relative à la mise en œuvre de la politique départementale en faveur des centres locaux d'information et de coordination
- 15 - PLH 2022-2027 - Programmation HLM 2024 - Opérations de construction de logements locatifs sociaux par Presqu'île Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Aide forfaitaire au logement social
- 16 - PLH 2022-2027 - Programmation HLM 2024 - Rénovation énergétique de 61 logements locatifs sociaux par La SA HLM les Cités Cherbourgeoises, résidence de la Noé - Cherbourg-En-Cotentin - Aide forfaitaire au logement social
- 17 - PLH 2022-2027 - Programmation HLM 2024 - Opérations de rénovation énergétique de logements locatifs sociaux par La SA HLM du Cotentin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Aide forfaitaire au logement social

- 18 - PLH 2022-2027 - Programmation HLM 2024 - Opérations de rénovation énergétique de logements locatifs sociaux par Presqu'île Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Aide forfaitaire au logement social
- 19 - Création d'une agence interdépartementale d'information sur le logement Orne-Manche – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 20 - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme infracommunautaire Nord Cotentin
- 21 - Zones d'activité économiques du Cotentin – Révision du tarif des terrains d'activité restant à commercialiser
- 22 - Approbation de la déclaration de projet sur l'intérêt général emportant mise en compatibilité du PLU de Cherbourg-en-Cotentin concernant le Parc d'Activités Collignon Sud-Croix Morel
- 23 - Abrogation de la délibération n°DEL2024_187 – Nouvelle prescription de la modification n°1 du PLU de la commune des Pieux pour ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUE
- 24 - Signature du contrat de territoire avec le Département de la Manche 2024-2029
- 25 - Avenant n°1 au Contrat de territoire Région 2023-2027 - modification de la maquette financière prévisionnelle
- 26 - Approbation de la Charte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin 2025-2040
- 27 - Réserve Naturelle Nationale "Sangsurière et Adriennerie" - Renouvellement représentants
- 28 - Désignation de représentants au Syndicat Mixte du SAGE Côtiers Ouest Cotentin et approbation d'une modification statutaire
- 29 - Résiliation de la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines avec la commune de Martinvast
- 30 - Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N) pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif et collectif en application de son 12ème programme (2025-2030)
- 31 - Grille tarifaire 2025 services liés à la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés - Nouveaux tarifs
- 32 - Remboursement d'avance de frais
- 33 - Dépôt auprès de l'INPI de la marque " Océan sur écoute" et de son identité visuelle
- 34 - Recomposition de la commission consultative des services publics locaux.
- 35 - Modification de la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du CLIC du Cotentin
- 36 - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) du Cotentin
- 37 - Modification de la désignation des délégués de la Commission d'attribution des fonds de concours
- 38 - Modification de la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du COS NORMAND
- 39 - Modification de la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil Médical en formation plénière
- 40 - Modification de la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein des organes de suivi de la convention d'entente avec la commune d'Etienville
- 41 - Modification de la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein des organes de suivi de la convention d'entente avec la commune de Sainte-Mère-Église pour sa commune déléguée de Ravenoville
- 42 - Modification de la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité syndical de Ports de Normandie
- 43 - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Association des Ports de Plaisance Normands
- 44 - Désignation d'un administrateur de la Communauté d'Agglomération au sein de la SPL de Développement Touristique
- 45 - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de France Urbaine
- 46 - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité syndical du pôle métropolitain réseau Ouest-Normand

Questions diverses.

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vue des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans les règlement intérieur .

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA PRESIDENTE,

Christèle CASTELEIN



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e),

Commune de

Pôle de proximité

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe la Présidente de mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 27/03/2025**, pour le motif suivant :

.....

(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible (*)

je donne **procuration** à afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante** siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

(*) En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix

() 1 Seul choix possible**